

COMMUNE DE ORESMAUX

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

6.2 ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES

L'agglomération de Oresmaux bénéficie d'un réseau d'assainissement collectif unitaire.

Les nouvelles constructions seront raccordées aux réseaux d'eaux usées après accord du gestionnaire des réseaux.

Les eaux pluviales de toiture et de ruissellement doivent être recueillies et infiltrées à la parcelle à l'aide de dispositifs de stockage, de traitement et d'infiltration conformes à la législation en vigueur si la disposition des bâtiments et la nature des terrains le permettent.

I - SITUATION ACTUELLE

La commune dispose d'un réseau unitaire.

Elle assure l'exploitation du service d'assainissement.

Elle possède également une station d'épuration par lagunage. Sa capacité actuelle est de 500 équivalents-habitants.

II – SITUATION PROJETEE

La reconstruction de la station de lagunage est aujourd'hui à l'étude. Le fonctionnement de la nouvelle station est envisagé pour la fin de l'année 2009, et portera la capacité à 900 équivalents-habitants.

Le réseau d'assainissement de l'agglomération doit desservir l'angle des zones vouées à l'urbanisation future.

Pour les zones d'extension, le PLU prescrit l'infiltration sur chaque parcelle de l'intégralité des eaux de pluie perçues.